

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 janvier, à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 8 janvier 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 15 , votants : 15

Présents :

Mesdames AYMÉ Sophie, CLANCIER Catherine, LEFEBVRE Hélène, PARSONNEAU Géraldine, QUEIROS Élodie, VENTURINI Séverine
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLÉ Pascal, CHIRON Florian, COURTECUISSÉ Vincent, GODET Guy-Marie, JARRY Claude, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre,

Secrétaire : Monsieur GODET Guy-Marie

Début de séance : 20h30

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion du Conseil municipal se tient en visioconférence.

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 tel que présenté.

Point 2 : Désignation d'un référent mobilité pour la CAN (DEL2021-01)

Afin d'échanger avec les communes sur des actualités mobilité et /ou faire remonter des besoins/projets, la CAN souhaite organiser une nouvelle forme de partenariat en créant un comité de référents mobilité issue des communes. Sur le principe des référents développement durable, la CAN propose que chaque commune désigne un référent mobilité.

L'objectif de cette instance sera de :

- permettre plus de proximité et d'écoute des territoires dans le cadre de la politique publique mise en œuvre par Niort Agglo ;
- proposer un lieu d'échanges, de partage d'expériences et d'initiatives communales ;
- disposer d'un outil permettant d'informer l'ensemble des communes sur des

événements, des nouveaux services, des projets et études en cours ;

- créer des comités territorialisés pour travailler au plus près des territoires sur des initiatives, des expérimentations et des innovations.

Une première réunion de ce comité sera prévue au mois de février.

Il revient au conseil municipal de désigner un référent mobilité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Guy-Marie GODET comme référent mobilité à la Communauté d'Agglomération du Niortais. Jean Pierre PHILIPPE, Adjoint délégué à l'urbanisme et au transport sera référent suppléant.

Point 3 : Convention de servitudes dressée par GEREDIS pour le passage d'un réseau électrique (DEL2021-02)

Il s'agit d'une servitude pour une ligne électrique souterraine, sur la parcelle AE 49 (à proximité de la rue de l'Abbé Suire), sur une bande de terrain de 0,30 m et sur longueur d'environ 185 m, qui dessert le poste de transformation situé à proximité du bassin d'orage.

Il revient au conseil municipal d'approuver cette servitude par délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la servitude dressée par GEREDIS pour le passage d'un réseau électrique sur la parcelle AE 49 et autorise le Maire à signer la convention.

Point 4 : Commission des affaires sociales : projet d'enquête de besoins de la population en vue de préparer un plan d'actions

Madame Séverine VENTURINI présente un projet de questionnaire à destination de la population et cette enquête peut être consultée sur Google drive. L'objectif étant de définir les besoins des sciecquois afin de mettre en place d'éventuelles actions pouvant répondre à leurs attentes.

Il revient au Conseil Municipal d'arrêter les modalités de distribution et de gestion de ce questionnaire.

Il est décidé que les enquêtes seront distribuées directement aux Sciecquois par les élus, afin de favoriser les échanges avec la population.

Point 5 : Commission communication et vie associative : bilan 2020 et feuille de route 2021 ; Consultation pour la refonte du site internet

Monsieur Patrice BILLARD présente l'avancement du projet de refonte du site internet de la commune. Différents échanges avec les sociétés de création de site web

ont conclu à la nécessité d'établir un cahier des charges afin d'obtenir des devis standardisés.

L'objectif est de pouvoir effectuer la refonte du site avant le mois de juillet.

La commission communication et vie associative établit son bilan de l'année 2020 et présente sa feuille de route 2021.

Point 6 : Plan de circulation rue de l'Abbé SUIRE et allée de la GIBOULIERE – Limitation de la vitesse pour la totalité de la commune

Un plan de circulation est proposé aux membres du Conseil Municipal, rue de l'Abbé Suire et allée de la Giboulière afin d'y réguler la vitesse.

Un arrêté du Maire interdisant la circulation des véhicules de plus de 3 T 5 est en cours de rédaction pour ces deux rues.

Des panneaux de signalisation prévus à cet effet seront installés de part et d'autre des rues ainsi que des panneaux d'indication de priorité entre la rue de l'Abbé Suire et l'allée de la Giboulière.

Par ailleurs le conseil municipal, sur proposition de la commission des travaux, décide d'un principe général d'une limitation de la vitesse à 30 km / h sur l'ensemble de la zone urbaine de la commune.

Il est convenu à cet effet que des panneaux de signalisation limitant la circulation à 30 km / h seront mis en place à l'entrée de la commune route de Niort et route de St Rémy.

Afin d'avoir un contrôle régulier sur la vitesse des véhicules, les deux radars pédagogiques solaires et mobiles seront installés route de Niort (après les travaux) et route de Saint Remy.

Point 7 : Aménagement de la route de Niort : choix du modèle d'abribus par la commission des travaux (DEL2021-03)

La commission travaux propose au Conseil Municipal de choisir le modèle d'abri « Reflet ». Il revient au Conseil de valider le choix arrêté par la commission travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de la commission travaux et valide le choix du modèle d'abri « Reflet ».

Point 8 : Convention du bassin de la Sèvre Niortaise- lutte contre les nuisibles – avec la FREDON (DEL2021-04)

La participation financière demandée par la FREDON à la commune pour la mise en œuvre de son programme de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles, sur le bassin de la Sèvre Niortaise, est de 170 €.

L'adhésion de base, pour un coût annuel de 40 €, permet un transfert à la FREDON, de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires contre les ragondins et les rats musqués, dégageant de fait celle des élus. Dans ce cadre, la FREDON se

charge de fournir du matériel, de distribuer des appâts, de ramasser les cadavres, tout en animant le réseau des bénévoles.

Une adhésion à des services supplémentaires est possible pour la commune et également pour les habitants avec des tarifs préférentiels : destruction de nids de frelons asiatiques, régulation des taupes et régulation des chenilles processionnaires. Le coût annuel de cette adhésion supplémentaire est fixé à 40 € plus 3 centimes par habitant.

Il revient au conseil de décider de l'adhésion à la FREDON.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion à la FREDON et à des services supplémentaires pour la commune et également pour les habitants avec des tarifs préférentiels. Le coût annuel de cette adhésion supplémentaire est fixé à 40 € plus 3 centimes par habitant.

Point 9 : Informations

- Cession de la résidence autonomie : la vente de l'immeuble est effective depuis le 30 décembre 2020. Un projet de convention pour l'entretien des abords de la Résidence est en cours d'élaboration. Par ailleurs le maire fait état d'une situation difficile des finances de la résidence au cours des derniers mois de 2020 compte tenu de la baisse importante du nombre de résidents. Le compte administratif en cours de clôture permettra de mesurer l'éventuel soutien financier de la commune pour l'équilibre des comptes.

- Patrice BILLARD présente le bilan de la commission culture et retrace les événements qui se sont déroulés sur l'année 2020.
Le festival 5^{ème} saison qui regroupe les communes de Niort Agglo est en cours de création.

Point 10 : Questions diverses

- Réunion de la commission Finances le 1^{er} février 2021

Prochain conseil le lundi 22 février à 20h30

La séance est levée à 23h00 par Monsieur le Maire